

ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de PEYRAT DE BELLAC (Haute-Vienne),

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

VU l'article L. 113-2 du Code de la voirie routière ;

VU la requête en date du 06 mars 2023 par laquelle l'entreprise LABBE TP, domiciliée, Le Four à Chaux – 16500 CONFOLENS, représentée par Mr Mathieu DUBOURNET, sollicite l'autorisation d'interrompre la circulation à l'occasion des travaux d'aménagement de voirie rue des Champorées (VC n° 1) ;

VU l'avis favorable du Conseil départemental en date du 07 mars 2023 ;

A R R Ê T É

Article 1er : A compter du 13 mars 2023, la circulation des véhicules sera interrompue dans les deux sens de circulation sur la rue des Champorées afin de permettre les travaux précédemment cités.

Pendant la durée de cette interruption, une déviation nécessaire sera mise en place correspondant à l'itinéraire suivant :

- la VC n°9 (route des Petits Breuils)
- la route départementale n°675 (RD675),
- la VC n°1 (rue de Beissat)

L'accès aux riverains, véhicules de secours et d'incendie seront maintenus

Article 3 : Cette réglementation de circulation sera effective à partir du 13 mars 2023 pour une durée de 30 jours. La signalisation correspondante sera mise en place, surveillée, entretenue, de jour comme de nuit et déposée par les soins et aux frais de l'entreprise LABBE TP, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie signalisation temporaire).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

Article 4 :

- Mr le Directeur du pôle déplacements,
- M. le Directeur de la MDD du DORAT
- M. le Responsable de l'antenne technique de Val d'Issoire
- Mme le Maire de la Commune de Peyrat-de-Bellac,
Sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- La gendarmerie de Bellac,
- M. le Président de la CCHLeM,
- Services d'incendie et de secours de Bellac,
- Transports scolaires Nouvelle-Aquitaine,
- SAMU87,
- L'entreprise LABBE TP

Fait à PEYRAT DE BELLAC

Le 07 mars 2023

Pour Mme le Maire
L'adjoint délégué
Vincent COURTIoux

